



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Ministère des Infrastructures et des  
Transports Terrestres et Aériens  
(MITTA)



AGEROUTE SENEGAL  
(Agence des travaux et de gestion des routes)



**Pays:** SENEGAL

**NOM DU PROJET:** PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

**N° DE CREDIT :** CRÉDIT IDA 70550, IDA 70560 ET IDA-73400

**Titre de la mission :** « Sélection d'un consultant pour les études techniques, l'élaboration du DAO et la supervision des travaux de construction de centres d'examen régionaux pour l'obtention du permis de conduire dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) »

**N° de référence :** SN-AGEROUTE-367887-CS-QCBS

### **AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

1. La République du Sénégal a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 312 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds pour financer les services de consultances pour réaliser les études techniques, préparer le DAO et superviser les travaux de construction des centres d'examen de permis de conduire au Sénégal.
2. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2023.
3. L'objectif général de la mission est la réalisation des études architecturales et techniques détaillées, l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres et la supervision des travaux de construction de centres d'examen du permis de conduire dans toutes les régions du Sénégal, conformément aux prescriptions, des textes et directives en vigueur.

Les services attendus portent sur la construction des centres d'examen de permis de conduire dans les quatorze (14) régions du Sénégal, la préparation du DAO et la supervision des travaux de construction des dits centres. Ils comprennent notamment :

- ✓ **Phase études :** (i) étude préliminaire pour déterminer le programme, (ii) l'Avant-Projet sommaire (APS), l'Avant-Projet détaillé (APD) et l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- ✓ **Phase supervision des travaux.**

4. Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

AGEROUTE Sénégal, Rue F X Rue David Diop, Fann Résidence  
Téléphone : (+221) 33 869 07 51 Fax : (+221) 33 864 63 50  
Soit par email à : mlaye@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn

5. L'AGEROUTE, invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilités de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.)

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine des études architecturales et techniques des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ainsi que dans le suivi et la supervision de travaux ;
- Avoir une expérience dans la réalisation des études techniques de construction des ouvrages similaires (avoir réalisé au moins trois (03) études architecturales de bâtiments recevant du public);
- Avoir une expérience dans la réalisation des missions de contrôle et de supervision des travaux de construction des bâtiments (disposer au moins de trois missions de suivi et supervision de travaux de bâtiments similaires. ) ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration des DAO de construction de bâtiment de nature similaire.

**Les experts clés ne seront pas évalués au stade de l'établissement de la liste restreinte.**

6. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification ils doivent indiquer si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

8. Un consultant sera sélectionné selon la méthode : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés » ;
9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir les Termes de Reference (TDR) de la mission à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51  
Email : rndour@ageroute.sn ; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn  
Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.
10. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, doivent être envoyées par écrit sous pli fermé à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier, par fax ou par e-mail) au plus tard le **11 juillet 2024 à 10 H 30 MN (GMT)**.

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL,  
A l'attention de : Mamadou NDAO, Directeur Général  
Rue F X Rue David Diop, Fann Résidence  
BP : 25 242 Dakar-Fann  
Téléphone : (+221) 33 869 07 51  
Fax : (+221) 33 864 63 53  
Email : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Sélection d'un consultant pour les études techniques, l'élaboration du DAO et la supervision des travaux de construction de centres d'examen régionaux pour l'obtention du permis de conduire dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) »

**Le Directeur Général  
Mamadou NDAO**